

un but que je m'abstiens d'indiquer, mais que l'appro-
che des élections sénatoriales montre clairement.

Recevez, etc. L. DERVAUX-IBLEK.
Wargnies-le-Grand, 9 janvier 1885.

L'application de la loi de juillet 1884 ne semble
pas avoir été heureuse jusqu'à présent pour
la culture du Nord. L'avenir seul peut nous
fixer sur ses effets définitifs; il nous dira si
les craintes de tant de cultivateurs étaient justifiées.

Mais si l'impôt sur la betterave avait des résultats
mauvais, quelle responsabilité aurait
M. Macarez qui en a fait voter le principe par
le conseil général?

Si, au contraire, les inquiétudes soulevées
par la loi sont exagérées, et si, comme on l'a
souvent dit, l'avenir de l'industrie sucrière la rend
nécessaire, comment apprécier la conduite
de M. Macarez, qui, à six mois de distance, di-
mande aujourd'hui l'abrogation d'une loi dont
l'application n'est pas faite et qui a été votée
surtout grâce à son intervention.

A quel point de vue qu'on se place, qu'on
soit ou non partisan de l'impôt sur la betterave,
quelle confiance peut-on avoir dans un représen-
tant des intérêts agricoles qui, pour plaire
au ministre, par entraînement, par esprit
de conciliation, accepte une mesure aussi
grave qu'il combattait la veille? A. N.

M. Edouard Fiévet

Nous avons indiqué quelques-uns des titres de
M. Edouard Fiévet à la confiance de
tous les cultivateurs du Nord. Il en est un sur
lequel nous voulons plus particulièrement insis-
ter aujourd'hui, c'est la part considérable
qu'il a prise dans le développement de la cul-
ture de la betterave. Un ouvrier poussait
les racines dans les tiroirs de la râpe au moyen
de deux sabots. On ne connaissait pas encore
les valeurs cylindriques pour les betteraves. Des
hommes se mettaient à l'aide de couteaux en
bois, ou les lavaient dans des cuves au moyen
de balais.

La force motrice était fournie par un ma-
nage. Les pompes étaient manœuvrées à bras
d'hommes dans les chaudières, et la défécation
ainsi que l'évaporation s'opéraient péniblement.
Les deux premiers défauts furent corrigés.
Les ouvriers formèrent des surveillants, on n'avait
encore formé de surveillants. Jour et nuit,
il fallait être sur pied. Cette rude tâche fut
remplie sans discontinuer par les deux frères
Edouard et Constant Fiévet, qui passaient les
nuits à tour de rôle.

En 1840, commencent les améliorations. On
monte une machine à vapeur et trois généra-
teurs nouveaux. En même temps, le manège est
transporté à la ferme. On l'établit le premier
bâtiment mécanique du pays.

En 1848, apparition des turbines. La fabrique
de Masny, toujours à la tête du progrès, fut
parmi les premières à employer ce système
pour purger les sirops.

Deux ans plus tard, M. Edouard Fiévet fait
construire de ses deniers personnels une nou-
velle fabrique à Sin, et il y ajoute une raffine-
rie.

En 1853, c'est à Sin qu'on établit les premiers
appareils distils à triple effet; l'année sui-
vante, ils sont également installés à Masny. Et
depuis cette époque, les perfectionnements vont
leur train. A peine sont-ils connus, qu'ils sont
appliqués dans les deux usines.

Avions-nous raison de dire hier qu'écrire
l'histoire de la sucrerie dans le Nord, c'était
écrire l'histoire même de M. Fiévet?

On vient de voir, qu'en trois temps, M. Edouard
Fiévet avait établi une fabrique-raffinerie à
Sin. On sait de quel privilège jouissent les raf-
fineries proprement dites au détriment et des fa-
bricants de sucre indigène et des fabricants raf-
fineurs.

M. E. Fiévet n'a cessé de protester contre cet
état de choses, et en 1872, il adressait à l'Assem-
blée nationale un mémoire remarquable dans
lequel la question était exposée de la façon
la plus saisissante. Il demandait que tous les raf-
fineurs fussent placés sur le pied de l'égalité.
Malgré M. Pouyer-Quertier, qui soutint devant
l'Assemblée les conclusions du Mémoire de M.
Edouard Fiévet, la haute influence de ce pro-
fessionnel ne put empêcher cette proposition
d'être repoussée. Elle fut donc revenue pour
cette région, et qui eût permis à tous nos fa-
bricants de sucre de vendre directement leurs
produits à la consommation.

Malgré cela, M. E. Fiévet a toujours continué
la lutte contre le monopole.

Telle est, résumée à grands traits, l'œuvre
de M. Edouard Fiévet. Il n'est pas une seule
branche de l'agriculture du Nord qui ne lui
doive de nobles améliorations. En toute cir-
constance, on n'ignore pas que M. Fiévet a été
le promoteur de la culture de la betterave, et
qu'il a été le défenseur des intérêts des cul-
tivateurs et de la poursuite sans se laisser
arrêter, comme quelques-uns, par des intérêts
de coterie ou toute autre considération étran-
gère à son but. Les électeurs sénatoriaux indé-
pendants, convoqués en séance plénière, pou-
vaient-ils porter leurs suffrages sur un candi-
dat qui en fût plus digne à tous égards?

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'abondance des matières nous force à ajour-
ner à demain la suite de notre feuilleton.

L'Emancipateur de Cambrai nous a trouvé
correct dans notre réponse à la Semaine reli-
gieuse et à l'Union.

Le ton de l'article lui aurait même semblé
un peu sévère. Il nous a donc dit de la
Semaine religieuse.

A tous les points de vue, dit-il, le prêtre
qui dirige et rédige la Semaine religieuse mé-
rite non-seulement notre estime mais nos
respect.

C'est pas ici, je crois, qu'on a jamais
manqué de respect à un prêtre.

Il y a des questions assez délicates, assez
subtiles qu'il serait peut-être téméraire de lais-
ser de côté dans une Semaine religieuse.

Mais il est bien convenu que la Semaine reli-
gieuse n'est pas l'organe de l'archevêché, ce
qu'elle imprime devient beaucoup moins impor-
tant. Il n'est plus aussi facile aux ennemis et
aux amis maladroits ou peu éclairés de tirer
de certains articles des conséquences inexactes,
fausses ou même gênantes pour l'autorité
ecclésiastique.

Veilà ce que nous avions voulu dire : nous
n'avions pas l'intention d'exprimer une injure,
et nous ne croyons pas avoir dit une sottise.

Mais voici qu'aujourd'hui, l'Emancipateur
revient sur cette déclaration.

Si la Semaine religieuse, dit-il, n'est pas l'or-
gane officiel de l'archevêché, elle en est au
moins l'organe officieux.

Elle n'est donc pas l'organe officiel de l'or-
gane officiel, ni l'organe officieux de l'arche-
vêché, elle en indique l'origine, mais pour
tout le reste, elle est seulement l'organe
de son directeur et de ses rédacteurs. Plusieurs
sont certes des hommes de mérite, de savoir et
de talent, mais ils ne peuvent pas être tenus
responsables de ce qu'ils impriment, et il est
convenu qu'il n'est pas de leur devoir de
convenir qu'il n'est pas de leur devoir de
convenir.

La sortie de la Semaine religieuse, et la confusion
qu'elle a établie entre le cirque Molier de
Paris et la fête des Vieillards à Lille, étaient
vraiment assez fâcheuses.

Son intervention, à lui, Emancipateur, n'était
pas utile, et il nous permettra de le regretter.

Révision des listes électorales. — La liste
électorale de Roubaix et les tableaux contenant les
détails et retranchements opérés sur ladite
liste, sont déposés, à partir de ce jour, au secré-
tariat de la Mairie, pour être communiqués à tout
réclamant.

Les demandes en inscription ou en radiation de
nom doivent être déposées dans le délai de vingt jours,
à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire, jusqu'au 27 février
inclusivement.

Les électeurs de Roubaix qui auraient changé de
domicile dans l'intérieur de la commune sont instam-
ment priés d'en faire la déclaration.

Les électeurs sont également invités à indiquer
exactement leur adresse avant le 4 février.

Classe 1883. — Les jeunes soldats, soutiens de
famille de la classe 1883, sont invités à retirer leurs
livrets militaires à la gendarmerie, à partir du
15 janvier.

Mouvement de la population, pendant l'année
1884. — Nous avons donné, il y a huit jours, les
résultats généraux du mouvement de la popula-
tion pendant l'année 1884. Voici maintenant des
détails :

Naissances : Enfants légitimes : garçons, 1,472;
filles, 1,444; total, 2,916. Enfants naturels : re-
connus : garçons, 230; filles, 211; total, 441. Total
des naissances légitimes et naturelles : garçons,
1,702; filles, 1,655. Total général des naissances :
3,343. — 46 naissances doubles ont donné 37 gar-
çons et 65 filles.

Il est intéressant de constater que le nombre des nais-
sances illégitimes s'est notablement accru. En 1883,
il y en avait 483; en 1884, on en compte 535. Par
contre, le chiffre des naissances légitimes est en
déclin. En 1883, on en comptait 2,863; en 1884,
on n'en compte que 2,916, malgré l'accroissement
de la population.

Mariages : Entre garçons et filles : 661. — En-
tre veufs et filles : 44. — Entre garçons et veuves :
39. — Entre veufs et veuves : 32. — Total : 776.

Nombre de mariages contractés : 708. — Épouses
494. — Mariages contractés par les militaires : 240.
— Nombre d'enfants naturels légitimés : 230.

Divorces. — Un, prononcé à la fin de novembre.
Décès. — Garçons : 776. — Hommes mariés :
289. — Veuves : 117. — Total, 1,182 décès du sexe
masculin. — Filles : 691. — Femmes mariées : 240.
— Veuves : 166, soit 1,107 décès du sexe féminin.
— Enfants morts-nés, 137.

Les naissances étant de 3,343, et les décès de
2,419, la différence au profit des naissances est de
1,923. En 1883, elle était de 1,134.

Une soirée récréative. — La société l'Alliance
Chorale, établie chez M. Dumoulin, rue Jeanne-
d'Arc, offrira à ses membres honoraires ainsi qu'à
leurs familles, une soirée récréative, le dimanche
18 janvier, à 7 heures du soir, en son local, avec
le concours de M. Trénel, surnommé le Poète de
la guitare.

Cette soirée promet d'être très attrayante et sera
terminée par une tombola.

Il ne sera pas envoyé d'invitation. MM. les
membres honoraires sont priés de considérer le
présent avis comme en tenant lieu.

Accident. — Une petite fille de neuf ans, Pauline
Verdigh, a glissé, mercredi, dans la cour de l'école
laïque de la rue Pierre-de-Roubaix, et est tom-
bée si malheureusement qu'elle s'est fracturée la
jambe droite. Son état a été jugé assez grave pour
qu'elle soit transportée à l'Hôtel-Dieu.

Vols. — Deux jeunes rattachés de 15 à 17 ans,
Jean Robert et Guillaume Poignin, ayant envie de
s'amuser et sentant leur gousset vide, l'ont garni
avec des dépens d'un habitant de la rue du Moulin,
M. Etienne Duriez; ils lui ont volé vingt francs.
M. Duriez, avec raison, n'a pas vu la chose
d'un bon œil et s'est empressé de porter plainte.
Aussi, mercredi, l'agent de la sûreté Lecomte ar-
rêta les deux jeunes voleurs, qui furent expiés leur
larcin sur les bancs de la correctionnelle.

La nuit dernière, un individu resté inconnu et
ayant sans doute la porte de sa maison en
mauvais état, en a enlevé une neuve dans une ha-
bitation en construction, impasse Nabuchodonosor.

La prochaine vente publique de laines, bles-
sés et déchets, est fixée au jeudi 12 février pro-
chain.

Les quantités à expédier devront être annoncées
au courtier-vendeur, M. Edouard Dechenaux, le
vendredi 6 février, et la marchandise rendue dans
les magasins, rue des Viviers, au plus tard le 7 du
dit mois.

Lundi, la neige a fait de nouveau son appari-
tion, et, cette fois, elle a semblé devoir persister,
au moins pendant quelques jours.

Le mardi et mercredi, elle est tombée à
gros flocons, et la campagne paraissait recouverte
d'un immense manteau d'hiver.

Le service des cars a été quelque peu entravé,
et des retards assez considérables se sont produits,
notamment sur la ligne de Roubaix à Lille.

Mis à part, dans la soirée de mercredi, le dégel
commençant à se manifester et à transformer les
rues en marécages boueux. Encore une de ces brus-
ques variations de la température auxquelles nous
sommes habitués depuis plusieurs années.

Ephémérides de la charité roubaissienne. — 26
janvier 1821. — Guillaume Desmoulin, qui avait
déjà fondé deux orphelins, et qui en avait encore
vingt dans la légitime de son épouse, fut nommé
le 5 mai 1821, à cette fondation un troisième
orphelin et prescrivit à chacun des trois orphelins une
distribution de 13 sous aux pauvres de Roubaix, et une autre
de 7 sous à la messe de la sainte Vierge. A cette fin,
il légua sa donation, présidents du revenu de
deux cents de terre, sis à Roubaix, et de 61 sous de
rente héréditaire. (Archives de Roubaix G. 109, f.
41.)

9 janvier 1613. — Mort de Valentin du Bois,
seigneur de Wasquignies, bienfaiteur de l'hôpital
Sainte-Elisabeth de Roubaix. (Archives de Roubaix
G. 87 f. 14.)

9 janvier 1578. — Yolente, dame de Werchem et
princesse douairière de Chimay, portait à Marguerite
Parvaise de faire des prières pour les religieuses de
l'hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix, et de donner
pour sa dot 1015 verges et demi de terre à labour
pour la seigneurie de Roubaix et y gisant.
(Archives de Roubaix G. 287 f. 10 verso)

TOURCOING

Un journal de Boulogne apprécie en ces termes
une distinction honorifique accordée à un artiste
bien connu à Tourcoing, et il compte de souve-
nir et de l'œuvre de ce grand artiste de la
musique les Amis Réunis :

« Nous apprêtons avec un vif plaisir l'acqui-
sition de M. J. Parent au titre d'officier d'Ac-
adémie.

Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.

« Existant aussi distingué que musicien ins-
trument et professeur consciencieux, M. Parent ju-
stifie, à tous égards, la flatteuse distinction dont
il vient d'être l'objet, de la part du ministre des
Beaux-Arts.